

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

## POLITIQUE, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13. MONTREAL, MARDI 14 MAI 1850. No. 69.

### BIBLIOGRAPHIE.

Par M. Franz de Champagny.  
I.  
Le socialisme et le communisme ne sont pas d'hier; Fourier ni Babeuf ne les ont pas inventés. Ils sont depuis soixante ans dans nos habitudes, dans nos idées, dans nos lois. Voilà ce que M. Franz de Champagny a admirablement mis en lumière dans l'excellent petit volume dont nous allons rendre compte, et qui a paru, il y a déjà quelques semaines, chez M. Lecoffre, éditeur du Comité de la liberté religieuse.  
Suivant M. de Champagny, le mal de notre société est triple, ou, pour mieux dire, il a trois noms: irrégulation, révolution, socialisme. C'est l'irrégulation qui, la première, a fait invasion dans la société. Elle a, tout d'abord, établi l'indépendance de l'homme vis-à-vis de Dieu, et, par suite, vis-à-vis de toute loi morale. Puis est venue la Révolution qui, par une conséquence nécessaire, a établi l'indépendance de l'homme vis-à-vis du pouvoir et vis-à-vis de toute loi écrite, en d'autres termes, le droit absolu d'insurrection. Et de cette indépendance est sortie naturellement la négation de tout droit humain, le despotisme. Ainsi, mépris de Dieu ou athéisme, mépris du pouvoir ou révolution, mépris de l'homme ou socialisme, voilà le triple fléau qui pèse à l'heure actuelle sur nous. Quel remède oppose à cette terrible maladie sociale? Qu'avons-nous fait, que font nos lois, nos institutions, nos mœurs, nos idées pour la paix et pour le bien public? Quel appui prêtons-nous à ces trois grands conservateurs de la société: l'esprit religieux, l'esprit de gouvernement, l'esprit de liberté?

révolutionnaire, et c'est là notre mal. « Depuis soixante ans, dit M. de Champagny, la bourgeoisie est notre souveraine maîtresse: « Elle a fait le 10 août et le 31 mai, ou du moins elle les a laissés faire avec une complaisante mollesse qui était de la complicité; elle a donné son concours au 9 thermidor qui, sans elle, n'eût été qu'un revêtement de pouvoir entre Jacobins; elle a préparé, par son admiration et son espérance, le facile coup d'état du 18 brumaire; elle a déserté Napoléon, et Napoléon est tombé; elle a condamné Charles X, et Charles X a dû s'exiler; elle a eu un caprice contre Louis-Philippe, et Louis-Philippe a disparu... Singulier pouvoir!... Il gouverne depuis soixante ans, il n'a pas encore appris à gouverner. Sur lui seul on pourrait fonder quelque chose, et tout ce qu'on essaie de fonder, il le renverse; il ne donne pas l'impulsion, mais il aide; il ne prend pas le fusil, mais il applaudit à ceux qui le prennent. Et la révolution, une fois faite, retombe inamoviblement sur lui... A chaque révolution son commerce languit, sa boutique se ferme, quand sa vie n'est pas en danger, et cependant il recommence!... Si une nouvelle révolution nous attend, nous ne la devons qu'à lui. Elle ne sera imputable à personne avant qu'au commerce parisien; sans lui, sans son amour du nouveau, sans ses buffées de jacobinisme, sans son dégoût des personnes, sans son humeur fantasque, sans son ennui, elle ne sera pas. Mais soyez tranquilles: ses notes et son uniforme viendront à l'aide, et elle se fera! »  
Il y a quelque cinq ou six mois à peine que ces lignes étaient publiées pour la première fois dans le Correspondant, et nous avons vu, le 10 mars dernier, le petit commerce parisien, égaré par son amour du nouveau, par son humeur fantasque et ses buffées de jacobinisme, venir en aide à la révolution, sous la direction de quelques commerçants, anciennement repris de justice et enrôlés par le socialisme pour attirer les niais! — Comment expliquer tant de sottise? — C'est que, depuis 1789, répond M. de Champagny, la bourgeoisie est restée la même. Son éducation politique ne s'est pas faite, parce que son éducation morale est restée nulle. Certes, la bourgeoisie, ne se fit pas à jeter dans l'abîme des révolutions en 1792, en 1830, en 1848, si le sens moral ne lui eût fait complètement défaut.

II.  
La où la conscience n'exerce pas d'empire, en affaires arrive bientôt la banqueroute; en politique, la révolution.  
Absence de conscience et de sens moral voilà la plaie de la bourgeoisie depuis le dix-huitième siècle. « Le fond de sa pensée politique, dit très-judicieusement M. de Champagny, est justement ce que le sens moral réprouve le plus. »  
La bourgeoisie, en effet, a érigé la révolution en principe et en dogme, et elle carresse avec amour la pensée qu'un premier jour, au premier caprice, elle recommencera son œuvre avec le même succès!  
Que la bourgeoisie y réfléchisse, cependant! à force d'abuser du pouvoir que Dieu lui a donné, elle le perdra. La conséquence dernière du principe de droit absolu de révolution, c'est la destruction radicale de l'ordre social fondé en 89. Il faut donc que la bourgeoisie répudie le principe révolutionnaire, qu'elle dise avec le Psalmiste: *Peccavimus cum patribus nostris.*

progrès des institutions libres est toujours venu en aide, dans notre pays, à toutes les révolutions. Chaque pas que nous avons fait dans la voie constitutionnelle a été un pas dans la voie révolutionnaire.  
La presse, par exemple, n'a jamais été chez nous qu'un instrument de bouleversement. Les gens de bien n'en usent pas ou en usent mal. Les révolutionnaires seuls savent s'en servir.  
« La presse est faite pour révolutionner et pour détruire; elle ne servira pas, nous n'admettons pas qu'elle puisse servir à autre chose. Nous avons fait usage de la presse, quand nous étions nous mêmes révolutionnaires, quand nous voulions combattre, détruire, jeter bas; et maintenant, nous en servons dans un sens opposé, pour défendre, pour édifier, la pensée ne nous vient même pas que ce soit possible! »  
Est-il permis de faire exception pour une autre institution constitutionnelle? Peut-on considérer la garde nationale comme un appui pour l'ordre social? M. de Champagny ne le pense pas, et il a mille fois raison: « La garde nationale, en plusieurs circonstances, je le sais, a été utile, salutaire, nécessaire. Nécessaire, sans doute comme le remède après le mal... Mais que la révolution commence à s'éloigner, que le pouvoir vieillisse, que le terrorisme et l'anarchie, toujours facilement oubliés, retombent pour l'esprit des bourgeois à l'état de chimères, la garde nationale sera molle, frondeuse, hostile, révoltée... Vaincue en février par ses propres mains, moralement anéantie par l'écrasante journée du 17 mars, elle se relève au 16 avril avec un accord, un élan, un enthousiasme sans exemple; au 15 mai pareil enthousiasme... au 23 juin, elle est plus tardive, mais plus brave; au 29 janvier, elle se montre, mais froide; au 13 juin, elle est en majorité absente, en bonne partie indifférente, pour une certaine portion hostile. La prochaine fois, qu'arrivera-t-il? »

être consolée, pas une larme qui tombât devant ses yeux sans être essuyée, pas une plainte qui ne trouvât dans elle son espérance, pas une espérance qui n'obtint sa réalisation. Sa vie, poème incessant de bonnes actions, la faisait regarder dès son vivant, comme une sainte, car il était évident pour tous que chacun de ses jours était marqué par un nouveau prodige de charité.  
Parmi les pauvres nombreux qui recevaient secrètement d'elle le pain quotidien que Dieu donne à ses enfants, se trouvait une jeune et vieille femme accablée d'ans et d'infirmités. C'était la cousine du pêcheur dont je viens de vous parler. Tant que la reine vécut, rien ne manqua aux besoins de cette vieille infirme; mais du jour où la reine fut appelée au ciel pour recevoir, en échange de sa fragile couronne, la couronne immortelle que Dieu réserve au front de ses élus, commença pour elle une nouvelle vie d'épreuves et de tribulations. Souffrant la faim, à peine vêtue, mais parfaitement calme et résignée, on la voyait chaque jour tremblante et appuyée sur un bâton, prendre le chemin de l'église de *Santa-Chiara*, où repose dans la paix du Seigneur, le cadavre glacé de la reine sa bienfaitrice. Là, chaque jour, on pouvait la voir répandre des larmes de regrets et de reconnaissance; on pouvait l'entendre prononcer de ferventes prières. Un soir que la faim, la hideuse faim, lui déchirait les entrailles, elle invoque avec tant d'ardeur auprès de celle qu'on n'implore jamais en vain, le nom de la sainte Reine, qu'une ombre de femme vêtue d'un long voile blanc lui apparut: son regard était radieux, sa voix était mélodieuse; c'était l'ombre de la reine, ou plutôt de la reine elle-même.  
Vous ne souffrirez plus, ma bonne femme, lui dit l'apparition, et vous serez consolée parce que vous avez cru; tenez, prenez ceci; alors lui présentant la main, l'ombre de la reine laissa tomber dans celle de la vieille femme un anneau d'or orné d'un magnifique diamant; puis tout à coup elle disparut.

« Telles sont les questions que M. de Champagny se pose au début de son remarquable opuscule.  
I. L'IRRÉGULATION.—Il faut que la bourgeoisie le sache bien, c'est elle qui est le premier auteur du mal qui ronge la société. A la fin du dix-huitième siècle, la noblesse avait corrompu la bourgeoisie, et l'on sait quel a été le résultat de la noblesse! De nos jours, c'est la bourgeoisie qui a corrompu le peuple. Malheur donc à elle, c'est-à-dire malheur à nous tous, si elle refuse d'ouvrir les yeux à la lumière. Dieu a employé 93 pour nous guérir, et 93 n'a pas suffi. Hétons-nous de changer de voie, car celle où nous sommes conduit fatalement aux abîmes.  
II. RÉVOLUTION.—1789 a été l'avènement de la bourgeoisie. Fidèle auxiliaire des rois de France pendant sept siècles, cette bourgeoisie était appelée à partager le pouvoir avec la royauté. Un avenir magnifique s'ouvrait devant elle. Mais élevée par J.-J. Rousseau, elle apporta à l'école de rhéteur le sentiment de la corruption. « La rhétorique devint sa religion, l'académie son Eglise. »  
Quand arriva l'époque terrible de 93, la plupart de ces bourgeois lettrés qui moulaient de leurs larmes les pages de la *Nouvelle Héloïse*, demeurèrent même impassibles au milieu des atrocités commises sous leurs yeux.  
1789 finit par enfant 1793, comme 1830 a enfanté 1848. Il en devait être ainsi. Pour tout bourgeois élevé à l'école de l'auteur du *Contrat social*, il n'existe qu'un seul droit: celui de la force. A ses yeux donc, quoiqu'on a réussi, a réussi légitimement. Tel est le principe

de la bourgeoisie, en effet, a érigé la révolution en principe et en dogme, et elle carresse avec amour la pensée qu'un premier jour, au premier caprice, elle recommencera son œuvre avec le même succès!  
Que la bourgeoisie y réfléchisse, cependant! à force d'abuser du pouvoir que Dieu lui a donné, elle le perdra. La conséquence dernière du principe de droit absolu de révolution, c'est la destruction radicale de l'ordre social fondé en 89. Il faut donc que la bourgeoisie répudie le principe révolutionnaire, qu'elle dise avec le Psalmiste: *Peccavimus cum patribus nostris.*

de la bourgeoisie, en effet, a érigé la révolution en principe et en dogme, et elle carresse avec amour la pensée qu'un premier jour, au premier caprice, elle recommencera son œuvre avec le même succès!  
Que la bourgeoisie y réfléchisse, cependant! à force d'abuser du pouvoir que Dieu lui a donné, elle le perdra. La conséquence dernière du principe de droit absolu de révolution, c'est la destruction radicale de l'ordre social fondé en 89. Il faut donc que la bourgeoisie répudie le principe révolutionnaire, qu'elle dise avec le Psalmiste: *Peccavimus cum patribus nostris.*

de la bourgeoisie, en effet, a érigé la révolution en principe et en dogme, et elle carresse avec amour la pensée qu'un premier jour, au premier caprice, elle recommencera son œuvre avec le même succès!  
Que la bourgeoisie y réfléchisse, cependant! à force d'abuser du pouvoir que Dieu lui a donné, elle le perdra. La conséquence dernière du principe de droit absolu de révolution, c'est la destruction radicale de l'ordre social fondé en 89. Il faut donc que la bourgeoisie répudie le principe révolutionnaire, qu'elle dise avec le Psalmiste: *Peccavimus cum patribus nostris.*

de la bourgeoisie, en effet, a érigé la révolution en principe et en dogme, et elle carresse avec amour la pensée qu'un premier jour, au premier caprice, elle recommencera son œuvre avec le même succès!  
Que la bourgeoisie y réfléchisse, cependant! à force d'abuser du pouvoir que Dieu lui a donné, elle le perdra. La conséquence dernière du principe de droit absolu de révolution, c'est la destruction radicale de l'ordre social fondé en 89. Il faut donc que la bourgeoisie répudie le principe révolutionnaire, qu'elle dise avec le Psalmiste: *Peccavimus cum patribus nostris.*

### FEUILLETON.

#### Le Louvetier de Wesp. (ÉPIQUE HOLLANDAISE.)

I.  
LES CLAVICULES DE SALOMON.  
Suite.  
—Par les lignes obliques de votre main gauche, correspondant avec les rayons de cette étoile qui brille là-bas d'un si vif éclat, je vois que votre réputation se fait jour dans le monde. — Je ne m'en doutais guère! — Un prince excessivement puissant et riche vous attire à sa cour... C'est dans votre manuscrit tout cela? — Assurément. Vous avez beaucoup d'envieux... — Alors, c'est qu'on ne reconnaît beaucoup de mérite! — Mais vos ennemis n'auront aucune prise sur votre caractère, qui sera belle et longue! Dans un temps très-prochain, vous occuperez dans la noble république des arts une haute position. — Oui. J'en serai probablement réduit à poser pour quelque Barabas dans un tableau de crucifixion. — Je vois dans mon livre que vous deviendrez le peintre favori d'un grand roi. — Étrange horoscope! moi, le fils d'un chasseur, m'élever si haut, vivre si près d'un trône? Vous croyez-vous obligé de reconnaître ma chétive hospitalité par de semblables prophéties? Je serais si heureux de m'entendre prédire un morceau de pain pour chaque jour de ma vie!!! — Ayez confiance en mes pré-

dictions? — Bah! nous sommes de grands enfants. Trêve de plaisanterie et dormons! — Vous ne croyez pas aux horoscopes? — Non, et vous? — Je me vante d'y croire beaucoup; d'autant plus qu'il m'a été prédit que je serais un grand conquérant. — Et vous le croyez? — Certes! — Bonsoir! fit Ludolphe en se retournant sur sa natte d'un air assez impertinent.  
Les deux amis ne firent qu'un somme la nuit durant. Quand le jour parut, Ludolphe, qui avait déjà oublié son compagnon, fut bien surpris en l'apercevant couché à son côté, ronflant comme un simple mortel. Tout en se frottant les yeux et en détrempant ses bras, il entrevit un coin du vieux livre débordant sa natte, et se rappelant à la fois les sinagrées bizarres de l'étranger tandis qu'il lui contait la bonne aventure, la veille au soir, ainsi que le prix qu'il semblait attacher à ce mauvais bouquin tout déchiqueté par l'humidité et les vers, il le prit avec de grandes précautions. Pouvrit et y plongea ses regards avides. Mais sa curiosité, loin d'être satisfaite par cette petite indiscretion, n'en devint au contraire que plus vive, car il n'avait aucune idée du sens que pouvaient renfermer les caractères de forme étrange qui s'entremêlaient sur le vélin parfumé du manuscrit. Très-désappointé, il allait fermer le livre dans son dépit, lorsque l'étranger se réveilla en sursaut: — Où sont mes clavicules? s'écria-t-il avec une inquiétude vraiment risible. — Vos clavicules? fit Ludolphe stupéfait d'une semblable question. — Mais oui! Ah! vous les tenez! — Je tiens vos clavicules!

L'inconnu s'était brusquement saisi du livre que l'artiste feuilletait sur ses genoux, et le parcourant avec une vivacité singulière, le dévorant du regard, de ses lèvres tombèrent par intervalles, des mots barbares et entrecoupés qui ne laissèrent plus de doute à l'artiste sur le fatal dérangement de ses facultés mentales. — Pauvre intelligence perdue! murmura-t-il avec compassion. — Vous relisiez donc votre horoscope? demanda tout à coup le bizarre personnage en levant la tête et en dissimulant mal sous sa barbe un sourire plein de malice.  
— Vraiment, j'en serais fort embarrassé, répondit Ludolphe. Que déchiffrez dans ce grimoire? Je n'ai jamais su le grec. Est-ce là, par hasard, ce que vous appelez vos clavicules! — Oui! — Je suis bien aise de le savoir. Et pourquoi, s'il vous plaît, ce titre si baroque? — Parce qu'il appartient à cet ouvrage, célèbre parmi tous ceux qui ont traité de la science de la nécromancie. C'est le recueil de sentences et des prophéties du roi Salomon lui-même, telles que la tradition la plus pure et la moins suspecte a pu les transmettre de génération en génération, depuis l'oreille du grand prêtre à qui elles ont été verbalement confiées, jusqu'à la plume du rabbin Aloysius, qui les a copiés en 1102 sur ce parchemin. Ce dernier, assistant à son agonic un solitaire, dernier rejeton de la noble famille du grand-prêtre, on reçut un coffre rempli d'ossements humains ramassés dans la thémide, et sur lesquels il avait tracé, au moyen d'un stylet, les paroles mystérieuses

que sa mémoire avait reçues en dépôt. C'est à la transcription, authentique de ces sentences qu'a été donné le titre de clavicules, parce que c'était principalement sur des ossements de ce nom qu'elles ont été trouvées gravées. Ce livre, unique dans son genre, est le premier noyau d'une bibliothèque que je monte à Nidji-Novogorod pour l'instruction des peuples. — Quoi! libraire aussi? s'écria Ludolphe. Ah ça! l'ami, vous m'en contez Je belles! Que me chantez-vous donc depuis hier? Il est impossible, à moins d'être le diable en personne, que vous fussiez tant de métiers à la fois; votre vie n'y suffirait pas! vous êtes charpentier, serrurier, marin, soldat, sorcier, marchand de livres; vous êtes tout ce qu'il vous plaît d'être, et c'est déjà très-joli. A ce compte, ajouta-t-il en quittant sa natte, vous pourriez être tout aussi bien général, grand-prêtre, empereur même! — Mais je n'y vais pas le moindre inconvénient, fit tranquillement l'inconnu. — Ce ne serait pas moi qui m'aviserai de m'y opposer, me dit Ludolphe. — Vous auriez raison. Je ne pourrais pas sans cela vous donner des leçons de dessin. — Tous ces beaux rêves d'imagination, reprit gravement l'artiste, ne me paraissent pas devoir nous mener loin. Si même je ne craignais pas de me flatter un peu, je dirais que je crois mon avenir moins exposé que le vôtre, quoique la situation présente de mes affaires ne soit pas de celles qui font naître de brillantes espérances. Mais il faut grand jour; voici l'heure d'aller en quête d'un ouvrage; permettez que je vous quitte. Vous, demeurerez ici

tant qu'il vous plaira, reposez-vous à votre aise et agissez absolument chez moi comme vous feriez chez vous! — Merci, je profiterai de grand cœur de vos excellentes dispositions, fit l'étranger qui crayonnait depuis quelques instants sur une feuille de son carnet, et puis, que vous allez à la ville, rendez-moi donc le service de porter ce billet à un de mes amis qui doit être fort en peine de moi, depuis cinq jours qu'il ne m'a revu. Ce sera autant à ajouter à la somme de reconnaissance que je vous dois. — Au moins on ne l'accusera pas de faire des leçons avec moi, pensa le fils du louvetier en voyant que son hôte le traitait avec si peu de cérémonie; je puis me dire à la fois l'ambassadeur et le domestique de ce brave homme. — Après tout, refuser quelque chose à un incensé, ce serait bien mal, et il ne m'en coûterait guère de le satisfaire, puisque je dois me rendre à Amsterdam. Donnez-moi votre lettre, ajouta-t-il tout haut en se penchant vers l'inconnu, et soyez persuadé que la commission sera bien remplie. — J'y compte, répondit l'étranger en lui remettant son message; votre main. — La voici. — Nous sommes amis à la vie, à la mort. — C'est entendu! — Au revoir donc. Monsieur le premier peintre de sa Majesté!

Ludolphe sortit en haussant les épaules.  
II.  
COUR DE GRIFF ET DE FORTUNE.  
Ludolphe Bakhuyzen touchait déjà aux portes d'Amsterdam, lorsque la commission de son hôte lui revenant en mémoire: — Voyons donc, se dit-il en feuilletant dans sa



volence. C'est mon ancienne bienfaitrice des pauvres, la providence des malheureux, c'est la reine elle-même qui m'a donné cette bague.— Eh bien, répliqua le roi, j'irai dans cette pièce et attendez mes frères.— Dix minutes après, Ferdinand II fait ouvrir dans l'église de Santa-Chiara, le tabeau de son auguste épouse, dont les traits étaient parfaitement intacts, et reconnait par lui-même la sincérité de la pauvre infirme. L'anneau d'or et le diamant marquaient à l'index de la reine.

Depuis ce jour l'ancienne protégée de Marie Christine vécut heureuse jusqu'à l'heure de sa mort qu'elle accepta en louant Dieu et bénissant le nom de sa bienfaitrice.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 14 MAI 1850

IMPERTINENCES

D'un Correspondant de l'Avenir.

Le journal *Avenir*, qui continue à être le receptacle des écrits les plus faux et les plus calomnieux qui se publient en Canada, (dans la langue française, bien entendu, par respect pour le *Witness*.) renfermait, dans son numéro du 11, une correspondance sur l'éducation que tout lecteur judicieux doit disséquer partie par partie, afin de mieux constater l'espérance animale de ce petit monstre et la nature de son venin.

Le correspondant débute ainsi : " Il y a dans chaque municipalité, assez d'hommes instruits et de bonne volonté pour faire opérer la loi des écoles avec fruit, s'ils étaient secondés par leur curé; ou plutôt s'ils ne redoutaient point son influence, qui pourrait les perdre s'ils avaient le malheur de ne pas suivre ses goûts et ses volontés. MM. les curés de campagne possèdent toute l'influence et toutes les connaissances nécessaires pour faire fleurir l'éducation parmi le peuple, mais ils n'en font point de cas et travaillent, sauf quelques exceptions, à la maintenir dans l'état de faiblesse où elle a langui jusqu'à présent dans le pays, sans porter de fruits appréciables."

Reprenons : *Les Curés ne secondent pas les hommes instruits et de bonne volonté ?* Fausseté que démentiraient au besoin tous ces hommes instruits eux-mêmes, tous les commissaires d'école qui sont du choix libre de leurs compatriotes, tous les représentants des divers comités de la Province et le Surintendant de l'Éducation lui-même, qui s'étonne, chaque jour, des efforts que fait le clergé catholique et des sacrifices qu'il s'impose pour lever les obstacles de tout genre que les *éligibles* et les ennemis de l'ordre opposent systématiquement au fonctionnement de la loi. *Les hommes instruits et de bonne volonté redoutent l'influence du clergé ?* Nullement, M. le correspondant; il n'y a que les quelques dupes des *éligibles*, la petite génération des *Rouges* et les adeptes de vos malveillants écrivains et prédicants qui redoutent l'influence religieuse et salutaire du clergé; les gens vraiment instruits la respectent et la secondent. *MM. les curés de campagne ne font point de cas de l'éducation et travaillent, sauf quelques exceptions, à la maintenir dans l'état où elle languit ?* Archi-faux; s'il y avait quelques exceptions, elles seraient indubitablement en sens inverse de ce que vous écrivez. Voyez en preuve les assants qu'ont subis, encore tout dernièrement, plus de cinq curés de campagne pour mettre cette loi à exécution. Pouvez-vous ignorer ce qui s'est passé à St. Martin, à Ste. Rose, à St. Raphaël, à St. Grégoire et dans maintes autres localités? A vrai dire, il n'y a presque point de curé qui, après avoir généreusement encouragé l'éducation, de son vivant, ne laisse encore, après sa mort, les dernières épargnes de son bénéfice pour aller à la même œuvre. Temoins messieurs Painchaud, Girouard, De Guise, Belair, Brunet, Kimber, Paquin et cinquante autres dont les noms feraient noble cortège à ces noms glorieux. Il y a plus; ce

zèle est presque héréditaire chez tous les curés du Canada; dans la paroisse de Nicolet, (pour n'en signaler qu'une,) tous les pasteurs, à compter de M. Brassard, fondateur de l'ancien collège de cette place, jusqu'à MM. Rainbault et Leprohon qui ont successivement occupé cette cure, sans interruption aucune, ont légué leur patrimoine à l'éducation. Vous ignorez tous ces faits, vous saluez tous ces monuments, vous jetez des fleurs et des couronnes sur la pire espèce, qui n'étudiez l'histoire et les mœurs de votre pays que dans les *fonctes*, les *chansonniers* et les *loisirs* de vos contemporains, en la compagnie desquels vous venez à l'oubli, au mépris même, les Légendes vénérées de la Patrie et de la Religion. Impudents calomnieux, votre conscience est plus noire que l'encre qui souille les pages que vous osez imprimer.

Autre calomnie : " Les collèges du clergé ne sont pas à la portée de tout le monde, les riches seuls peuvent y avoir accès, tandis que le citoyen pauvre est obligé de se contenter du fantôme d'éducation que les prêtres font donner dans la plupart de nos écoles de campagne." Mensonge bien effronté, quand de toute part on s'étonne de la modicité du prix de l'éducation collégiale, en Canada. Avez-vous un pays au monde où l'on puisse suivre et compléter un cours de langues, de Littérature universelle, de Philosophie intellectuelle et physique, de des termes de pensée et d'enseignement plus réduits. Il n'y en a pas un seul où le tout s'étende même à £20, par année! Et vous osez dire que *les riches seuls et les citoyens des villes peuvent y avoir accès*? Qu'êtes-vous donc, vous tous par exemple collaborateurs, agents et correspondants de l'*Avenir*? De quel étage, de quelle fortune, de quelle cité êtes-vous sortis? N'êtes-vous pas, pour la majorité, la presque totalité, n'êtes-vous pas les fils, les enfants de nos cultivateurs, de nos campagnards, de nos corps de métiers ou de nos professions les plus humbles? Il y a plus encore (et ceci doit servir bien fort sur certaines consciences) n'êtes-vous point, plusieurs d'entre vous, les protégés de vos oncles, de vos prêtres, de vos curés que vous vilipendez hebdomadairement? Ingratitude bien déshonorante pour des Canadiens, pour des soi-disant catholiques! A ce compte, vous pouvez être *rouges*.

Après ces investives jetées à la face des prêtres de son pays, on aurait pu croire que le correspondant avait assouvi sa haine montagnarde; point du tout, il continue tout pareil : " C'est pour contrôler l'éducation populaire et la maintenir dans son état tout-à-fait infructueux, que chaque curé veut avoir ses écoles privilégiées dans sa paroisse, sous le nom de convent et de collège de frères... Mais, oh! déception! ce n'est encore ici qu'un embryon d'éducation... On y fait beaucoup moins de progrès que dans nos écoles communes qui sont bien moins dispendieuses et auxquelles on ne porte point assez d'intérêt." Hâtez-vous, grand contrôleur de l'éducation collégiale et populaire. Toute-à-l'heure vous trouviez les collèges trop élevés pour le commun du peuple, à présent vous vous récriez contre les écoles moyennes privilégiées et de suite vous vous plaignez que l'on ne porte point assez d'intérêt aux écoles communes qui pourtant, à votre dire, sont meilleures que les écoles supérieures. Avez-vous le moins, M. le correspondant, que vous êtes un peu difficile à satisfaire. Je ne vois qu'un moyen de vous contenter; ce serait de vous créer *Magister et Magister Surintendant*. Bien plus, conformément à votre philantropique entreprise, je vous engageais à fonder bien vite, (vous êtes du Progrès.) un ordre de savants Instituteurs de votre capacité et surtout de votre responsabilité dévouement. Car vous l'avez positivement déclaré :

" Ces convents de campagnes, ces écoles de frères sont des institutions qui n'ont pour but qu'un enseignement purement religieux." Or, il vous faut, c'est clair, un enseignement moins religieux. La répétition pure et pétue des formules de prières, du catéchisme, et le chant des cantiques absorbent presque tout le temps de l'école." Or, il ne faut pas tant prier, on prie si fidèlement d'ailleurs; il ne faut pas tant catéchiser, Jean Jacques Rousseau le défend; il ne faut pas

tant chanter, ça retarde le progrès. Passé encore si, au lieu de cantiques, on chantait la *Mazurkaise*, la *Carmagnole*, la *chaste Venus*!—mais des cantiques... Et donc, ça sent le caquehon.

En définitive, " ces institutions ne répondent pas aux intentions de la loi des écoles," c'est à-dire aux intentions des écoles du Correspondant. " Les enfants y reçoivent de ces principes vagues qui ne sauraient fixer leurs idées, mais qui les retiennent dans une dépendance continuelle." Or, il leur faut donner des principes positifs qui fixent leurs idées dans une indépendance continuelle. " Ils n'y reçoivent rien qui les dégonfle des préjugés absurdes des peuples barbares." Oh! les pauvres petits enfants, ces harmoniques victimes des absurdes *Frères*, des *barbares* *Sœurs*, comme ils sont à plaindre! Les petits *Hottentots*, les petits *Chinois* ne succombent point sous de pires préjugés! " Ils ne cessent point d'être les jouets de toutes les bizarreries de leur imagination; la croyance aux loup-garous et à mille autres superstitions semblables fait toujours le tourment de leur âme." (Sic.) Voilà, c'est évident, c'est prouvé, voilà le fruit de tous ces catéchismes de toutes ces prières, de tous ces cantiques... *catéchismes*. Pardonnez, j'anticipe; c'est le *Witness* qui doit ajouter ce dernier mot.

En vérité, n'est-ce pas révoltant à l'extrême degré, de voir de jeunes fagots dogmatiser de la parcelle ficou! Eh bien, ce sont là les productions habituelles des Correspondants, des Collaborateurs, des Lecteurs de l'*Avenir* qui, dans ses colonnes de samedi, nous en répètent mille autres de la même force et de la même insolence; entassant tout cela tantôt sous le titre d'*Annexion*, tantôt sous celui d'*Education* et osant se signer la *Bonne Cause*.

Que serait donc la *Mauvaise*? se demande VERITAS.

Nous sommes en mesure d'annoncer avec certitude que M. l'abbé ARMAND DE CHARBONNEL a été nommé Evêque de Toronto, et qu'il est en ce moment à Rome pour y recevoir la consécration épiscopale. Les vertus, les talents éminents, et l'admirable éloquence du nouveau Prélat sont assez connus de nos lecteurs pour que nous ayons besoin d'en faire ici l'éloge.

Depuis près de trois ans, au grand regret de ses nombreux amis de Montréal, M. l'abbé de Charbonnel était retiré au séminaire d'Aix en Provence, où il professait la théologie. Mais cette lumière ne devait pas rester enfouie plus longtemps. Pie IX, sur la demande unanime des Evêques du Canada, a fait un prince de l'Eglise, de l'humble prêtre qui nous gaieit qu'à finir ses jours dans l'obscurité d'un séminaire de Province. Nous félicitons l'église de Toronto de son bonheur, et nous souhaitons à ce vaste Diocèse de posséder pendant de longues années un prélat orné de tant de belles qualités d'esprit et de cœur, qu'il est rare de trouver réunies à un si haut degré dans le même homme.

Samedi dernier, Mgr. de Sidney quitta cette ville avec M. Cazeau et son secrétaire particulier, M. Hamelin. Hier, dans la matinée, Mgr. l'évêque de Carra, et M. le G. Vicair McDonell reprirent la route de Kingston, et Mgr. de Bytown chemina de bon matin vers sa ville épiscopale. On sait qu'ils étaient à Montréal depuis le 30 avril, et qu'ils avaient passé tout ce temps fort occupés et tenant conseil du matin au soir. L'avenir nous révélera, sans doute, une partie de leurs délibérations. Tout ce que l'on peut dire pour le moment, c'est qu'ils ont désigné M. Baillargeon, pour faire à Rome les affaires de la province ecclésiastique de Québec, auprès du St. Siège apostolique; et M. le G. V. McDonell, pour les représenter à Toronto auprès du gouvernement et des chambres, qui s'y réunissent aujourd'hui. Ces deux opérations semblent nous indiquer que la religion a de grands intérêts à ménager dans ces deux capitales, puisque deux hommes d'un mérite si connu sont arrachés à des occupations très sérieuses, pour les y faire valoir. Nous applaudissons de tout notre cœur à un choix si heureux; car

chacun de ces Agents a, ce nous semble, la spécialité qui convient à sa mission. Nous souhaitons à tous deux le succès auquel ils peuvent prétendre, entourés comme ils le sont d'une confiance aussi honorable qu'elle est encourageante.

BULLETIN.

La Session législative.—Les partis dans le Parlement Canadien.—Précédents dans le Sénat Américain.—Les Abolitionnistes à New-York.

Les membres de la Législature ont presque tous effectué leur départ pour Toronto. Aujourd'hui même a lieu l'ouverture d'une Session qui, sans promettre une longue durée, se distinguera comme sa devancière par des travaux fructueux et l'adoption de mesures utiles. Nous ne pouvons dire si certaines applications que des feuilles annexionistes prétendent pouvoir être exigées du ministère auront, si elles sont obtenues, tout le piquant dont elles les croient susceptibles; il serait encore plus difficile d'assurer qu'elles placeraient l'administration dans les embarras que ces journaux ont la bonhomie de lui prédire, et la bienveillance de lui souhaiter.

Les partis qui vont se trouver en présence sur le terrain législatif, sont nombreux. La *Gazette* les énumère en ajoutant à son relevé des appréciations qui ne lui ont pas été dictées par un esprit de justice. Il est cependant utile de bien reconnaître les adversaires que des intérêts et des tendances opposées divisent entre eux au sein de la chambre législative.

1° Les Réformistes, divisés eux-mêmes en deux classes: ceux qui appuient le ministère et les réformes libérales, et les " *Clear Grits*," ces autres réformistes *fine fleur* ou ultra-libéraux, soudainement engoués de systèmes et d'améliorations qu'ils voudront réaliser en faisant table rase de la constitution elle-même, si les systèmes ne sont pas accueillis de suite, ou si les amendements périssent seulement en apparence. La *Gazette* donne aux premiers pour chef M. Baldwin, et à l'autre (ce qui est vrai) qu'ils approuvent les projets de retranchement et le progrès rationnel. Les seconds sont désignés par le même journal comme les partisans forcés de la *démocratie*. Cela est évident. Les " *Clear Grits*" veulent le suffrage universel, le vote par ballottage, l'abolition du droit de primogéniture qui n'existe que dans le Haut-Canada, la législation du Haut-Canada par les seuls législateurs du Haut-Canada, etc. Ils formeront, sans doute, un corps d'annexionnistes, le cas échéant. La *Gazette* les dit dépourvus de principes et ayant à leur tête deux hommes illettrés, que l'on se souvient être M. Perry et Hopkins.

2° Le parti *royal* vient ensuite, mais factionné en trois nuances: les Vieux Tories, les Ligneurs amis du système électif, et les Ligneurs qui répudient ce système. Il n'est pas besoin de les caractériser, elles le sont déjà par leurs prétentions et leurs œuvres. La *Gazette* dit que ceux de la première catégorie sont encore puissants en nombre aussi bien que par leur influence dans le Haut-Canada, et cite Sir Allan MacNab comme leur prototype. Les partisans des deux autres sections s'entendent sur le projet d'une fédération des provinces sous le protectorat de l'Angleterre. Ceux-là cherchent moins à imposer au peuple la forme de gouvernement qui leur sourit, qu'à en obtenir l'octroi par les voix constitutionnelles.

Nous ne considérons pas les annexionnistes comme un parti dans l'assemblée législative; ce groupe, au lieu d'être un parti dans l'Etat, n'est à proprement parler, qu'une faction *extra-États*. Cette distinction paraît d'autant mieux fondée que l'annexionisme dans la chambre est un hors-d'œuvre, dont la chambre ne peut avoir à s'occuper, si ce n'est pour le dénoncer comme illégal et attentatoire à la constitution.

Il est probable que l'organe spécial de ce système, M. Sanborn, n'aura pas grand chose à faire durant la session actuelle, s'il n'a songé qu'à cela en se procurant un siège au Parlement.

En attendant les prémisses, qui ne manqueront pas de nous parvenir dans le cours de cette semaine, des travaux de notre corps représentatif, nous croyons devoir donner à nos lecteurs un aperçu de la grave question de l'esclavage, telle qu'elle se reproduit en ce moment devant le sénat Américain. Un comité avait été spécialement chargé par le sénat de fonder un système des divers projets de compromis qui lui ont été soumis à cet égard, et il vient de présenter un rapport par l'organe de son président M. Clay. Nous n'en présentons qu'une brève analyse.

1° De nouveaux Etats peuvent se former dans le Texas; ils auront droit à être admis dans l'Union, mais l'initiative de cette mesure n'est pas du ressort du congrès, qui en admettant les nouveaux Etats, n'aura pas à examiner si l'esclavage y est autorisé ou défendu. Opini on unanime du Comité.

2° La majorité du comité recommande l'adoption du bill proposé par M. Douglas pour l'admission du nouvel Etat de Californie. Appelle l'attention sur la nécessité urgente de pourvoir Utah et le Nouveau-Mexique de gouvernements territoriaux, incapables qu'ils sont quant à présent de recevoir un gouvernement d'Etat.

3° Délimitation de la Californie et des nouveaux Territoires.

4° Recommande l'adoption du bill de M. Mason relatif à l'extradition des esclaves fugitifs:

" Tout propriétaire, avant d'aller réclamer son esclave dans un autre Etat, devra se présenter devant un tribunal compétent, pour établir le fait de la fuite de son esclave et le signalement de celui-ci. Sur la présentation d'un acte en bonne forme constatant ces détails, l'esclave lui sera rendu." Toutefois, si

l'esclave se prétend libre, il aura droit à un débat contradictoire à son retour dans l'Etat d'où il se sera enfui."

5° Le comité est opposé à l'abolition de l'esclavage dans le district de Columbia.

6° La majorité du comité présente un bill tendant à prohiber l'esclavage dans le district de Columbia sur le modèle de la loi récemment mise en vigueur dans le Maryland.

Ce travail du comité n'a pas été accueilli favorablement, d'après ce que nous lisons dans le *Courier des Etats-Unis*, et le rapport dans son ensemble est calqué sur les bases du compromis de M. Clay.

Les abolitionnistes de l'esclavage viennent d'éprouver à New-York, en assemblée publique, un échec qui, selon le même journal, les a réduits au silence humiliant de l'impuissance et du ridicule. La cause semble pourtant digne d'un meilleur succès. Heureuse République où les partisans de la liberté de l'homme sont ceux que l'on salue!

Détails intéressants sur la rentrée du St. Père à Rome.

Comme nous présumons que tous les lecteurs sont avides d'apprendre tout ce qui concerne la rentrée de Pie IX dans la Ville Eternelle, c'est avec bonheur que nous reproduisons deux intéressantes lettres de M. Alphonse Balleyliet, déjà si avantageusement connu de nos abonnés.—C'est un témoin oculaire qui raconte ce qu'il a vu de ses yeux; on ne peut donc rien avoir de plus exact.—C'est à l'obligeance bienveillante de notre Correspondant Lyonnais que nous sommes redevables de pouvoir offrir ces documents précieux à la juste curiosité de nos lecteurs.

Rome, le 10 Avril, 1850.

Mes chers amis, Le Souverain Pontife approche! deux jours encore et il rentrera solennellement dans sa capitale! Rome s'apprête à le recevoir avec enthousiasme. Le général Baraguy-d'Albiers qui je quitte à l'instant, doit partir aujourd'hui à midi pour se rendre avec ses aides-de-camp à la rencontre du Saint Père; il est au comble de la joie, car il connaît celle qu'éprouve Sa Sainteté en se rapprochant des Français qu'il nomme avec amour ses si bien aimés. Pie IX sera son entrée après demain vendredi 12 courant à 4 heures après midi. Le général Morin, ce brave et vaillant soldat, le recevra à Gozzano à la tête d'une partie de la cavalerie; l'autre partie se joindra au cortège à la *torre di mezza via*. De là, Pie IX se rendra directement à la basilique de St. Jean de Latran, qui, vous le savez, est la cathédrale des papes. Après avoir rendu ses actions de grâces au seigneur qui le ramène providentiellement dans ses états délivrés du joug des oppresseurs, il s'acheminera vers St. Pierre dans l'ordre suivant :—Un escadron de cavalerie romaine.—Un escadron de dragons français.—Un escadron de chasseurs à cheval.—Les gardes nobles du Pontife.—La voiture du Saint Père.—Le général en chef de l'armée française à la droite de la portière; le prince Altiéri à la portière de gauche.—Les gardes nobles.—Les voitures des cardinaux.—Les carrosses des ambassadeurs.—Les évêques, les prélats, le corps diplomatique, la municipalité, etc.—La cavalerie romaine.—L'infanterie sera massée dans les rues et les places qui se trouveront sur le passage du cortège.—Les chaires de la chapelle Pontificale entonneront à St. Pierre un *Te Deum* et après de nombreuses actions de grâces, Pie IX se rendra au Vatican où il doit fixer sa résidence.

La ville de Rome disparaîtra le soir dans une atmosphère de feu. Puissent tous les cœurs se confondre dans une vaste pensée de reconnaissance et d'amour! Depuis son départ de Portici, la marche du St. Père sur le territoire napolitain et dans les Etats de l'Eglise n'a été qu'un long triomphe. Les populations, avides de voir la noble figure du vicair de J. C., se pressaient partout sur son passage, faisant retentir les airs de leurs plus vives acclamations. Le roi des Deux Siciles a fait partie du cortège jusqu'aux limites de ses états. Les adieux ont été émus et touchants. Prostré aux pieds du Souverain Pontife, l'auguste souverain lui a baigné de ses larmes; il a voulu parler, mais les pleurs et les sanglots ont étouffé sa voix; l'émotion de Pie IX et celle des assistants ont été extrêmes, surtout au moment où la main du St. Père s'est levée sur le front du prince qui, pendant 16 mois, a eu le bonheur de conserver dans ses états le chef suprême de la religion catholique.

L'accueil que Pie IX a reçu à Terracine dépasse tout ce que l'Imagination peut rêver de plus merveilleux. Ce n'était pas de la joie, c'était du délire que les habitants éprouvaient à la vue de leur bien-aimé Souverain! Le soir de l'arrivée du Pape, on a vu une illumination sans exemple; la mer s'est illuminée comme par enchantement à une demi lieue de distance, au moyen d'innombrables écorces d'oranges creusées de manière à recevoir une mèche et sa substance alimentaire. Ces millions d'étoiles semblaient rivaliser avec celles qui resplendissaient comme des diamants sur le fond bleu du ciel. Les ondulations que le mouvement uniforme d'une mer parfaitement calme leur imprimait, produisaient un effet des plus fantastiques; pendant ce temps-là, le canon tonna à de fréquents intervalles, les fusées sillonnaient les aers. Particulièrement du temple de Jupiter Ausurus, les ruines du fameux château de Théodorico et le rocher gigantesque qui domine la route, paraissent incendiés par d'immenses feux de Bengale, tantôt blancs et tantôt couleur de pourpre. Il est impossible de se figurer un spectacle plus magique.

Depuis quelques jours, c'est-à-dire depuis qu'on a la certitude du retour de Pie IX, les routes qui conduisent à Rome sont encombrées de chaises de poste; les hôtels regorgent d'il-

poche, à qui je dois remettre mon message? La lettre portait pour souscription: Au prince Alexis Gollovin, place des Halles, Doëlen de Burgmeister.—Un prince! s'écria l'artiste stupéfait; m'est avis que ce fou va me porter malheur. J'ai fort envie de ne pas me charger de son épître...

Et il s'avança d'un pas indécis, à travers les rues tortueuses et mal pavées de cette ville, posée sur les eaux comme un nid d'allcyons, véritable bazar où les marchands ont dominé de tout temps en maître, et où toutes les industries s'exerçaient alors avec une entière liberté. Cette fois, au lieu de se livrer, comme il lui arrivait toujours de le faire, à toutes les capricieuses fantaisies de son imagination d'artiste, à ses flâneries d'homme oisif, à ses naïves admirations de poète, il passa indifféremment et froid devant les plus beaux monuments; il ne croqua aucun de ces groupes de maisons peintes et vernissées, d'une architecture fantasque et bizarre, dont les toits cachaient sous des frontons étranges les ornements confus et anti-symétriques de leur carcasse. Il demoura sourd aux mélodies foliennes aux vibrations suaves du carillon que jetaient sur les deux rives de l'Amstel les flèches dentelées des églises. A peine songea-t-il à se signer dévotement lorsqu'un passant devant le Kloveniers-Burgwal, l'entrevit sous l'azur brumeux du ciel la silhouette horrible d'un criminel pendu, depuis la veille à une potence des tourelles.

C'est que, rentré dans cette cité commerçante, où le bruit de l'or, retentissait dans

chaque comptoir, venait, pour ainsi dire, narguer sa misère, tous les soucis de sa position, toutes ses angoisses, toutes ses aspirations impatientes vers des temps meilleurs étaient venus l'assailir avec un redoublement d'aiguillon et de tristesse.

Il en était là de ses sombres préoccupations, lorsque son pied heurtant rudement contre la première rangée des degrés du Doëlen des Burgmeisters, l'arracha aux dispositions mélancoliques qui menaçaient de nouveau de troubler la cupidité de son âme.

Il se trouvait justement sur la place des Halles, où une main invisible—providentielle sans doute—l'avait, pour ainsi dire, conduit à son insu, tandis que, perdu dans l'abîme de ses funèbres souvenirs et de ses poignantes appréhensions de l'avenir, il arpentait au hasard les ruelles détournées d'Amsterdam.

Ce Doëlen était un de ces grands hôtels publics, loués au profit de la cité, tels qu'il s'en rencontre quelques-uns aujourd'hui. Autrefois, la jeunesse hollandaise s'y donnait rendez-vous pour s'exercer au tir à l'arbalète; de là ce nom de Doëlen—Doël veut dire *but*—qui maintenant, a perdu, en quelque sorte, sa signification première, mais qui est resté affecté cependant à plusieurs maisons garnies des vieux quartiers, dont les autorités municipales ont conservé la règle.

Lorsque Ludolphe reconnut qu'il était, sans le savoir, arrivé au terme de sa course, il renonça au projet qu'il avait d'abord conçu de ne point s'acquiescer de la commission dont l'avait chargé l'étranger.—Il ou arriva,

ce que Dieu voudra! fit-il pour couper court à ses dernières hésitations.

Et il monta résolument vers le portique, d'où une espèce de Tartare, tout habillé de fourrure, s'avança à sa rencontre pour lui demander, dans un jargon presque incompréhensible, ce qu'il venait faire au Doëlen des Burgmeisters.—Je viens voir le prince Alexis Gollovin, dit ingénument l'artiste.

Le sauvage se mit à rire aux éclats de la naïveté de Ludolphe, et il lui expliqua autant que cela lui était possible, comme quoi on ne pouvait être introduit chez un boyard aussi facilement que dans un cabaret; qu'il fallait se munir au préalable d'un billet d'audience; se présenter en habit de gala, n'avoir pas de croûte aux souliers ni de reprises perdues à ses chaussures, etc., etc.

Pendant que le barbare lui harponnait mille arguments plus péremptoirs les uns que les autres, et dont le moindre concluait très-explicitement à un refus de l'annoncer au prince, Bakhuysen, qui examinait, depuis un instant avec une grande attention, son insolent interlocuteur eut deviner à quelques brins de galon et au chiffre brodé sur sa poitrine, bien moins encore qu'à l'odeur nauséabonde qu'il exhalait, que c'était un simple palefrenier—grand faiseur d'embarras,—qui s'amusa ainsi à le retenir à la porte de son maître.

A continuer.



Justes voyageurs ; celui qui habite, l'hôtel de la Minerve n'a plus une chambre à donner ; M. de Rothschild y est arrivé hier, l'ambassadeur de Russie occupera dès aujourd'hui l'appartement qu'il a fait réserver d'avance. Il y a longtemps que Rome n'a possédé une société d'élite plus nombreuse et plus distinguée... ALPHONSE BALLEYDIER.

Notre Correspondant Lyonnais nous adresse les lignes suivantes, en nous transmettant la deuxième de M. Alph. Balleudier.

Lyon le 23 avril 1850.

MON BIEN CHER MONSIEUR, Je viens de recevoir à l'instant seulement la lettre que vous m'avez écrite. Je déplore sincèrement qu'elle ne me soit parvenue plus tôt, parce que je l'aurais jointe à celle que j'ai mise à la poste avant-hier et vous l'auriez eue plus tôt. Je ne diffère donc pas un seul instant de vous la transcrire, m'estimant très-heureux d'en avoir connaissance et jouissant d'avance du bonheur que vous éprouverez à la lecture de cette nouvelle lettre de ce bon M. Balleudier. Par lui, vous saurez des détails non peut plus exacts sur la bienheureuse rentrée du St. Père à Rome. Il fallait voir avant-hier dimanche, comme toute la population religieuse de Lyon était dans la joie la plus vive ! Il fallait entendre les fulgurants roulements de notre grosse cloche, ébranlée à grande volée pendant qu'on chantait la sublime Te Deum ! Oh ! pour mon compte, j'ai chanté à pleins poumons, tant j'étais heureux, et du fond de mon cœur j'ai grandement remercié Dieu du providentiel retour de notre bien aimé Pie IX à Rome. Et avec un grand orgueil patriotique je me disais : oui, c'est la catholique France, la fille aînée de l'église qui, par la grâce de Dieu et la valeur de ses soldats a replacé le Souverain Pontife sur son trône. Et avec quelle force de poumons j'aurais fait écho à ceux qui auraient crié : Vive Pie IX ! Vive la France ! Vive la Religion ! Mais venons vite au fait, et laissons parler le cher M. Balleudier.

Rome, 12 avril 1850.

BIEN AIMÉS COMPATRIOTES, Il est une heure ! Les trompettes sonnent, le tambour bat, le pavé des ruelles retentit soudainement sous le bruit de l'artillerie qui passe. Nos braves et beaux régiments français en grande tenue, tambours et musique en tête se rendent, les uns vers St. Jean de Latran, les autres vers les différents quartiers de la ville qu'ils doivent occuper sur le passage du Saint Père. Les troupes romaines, en grande tenue, prennent leurs positions sur les divers points qu'on leur a désignés. A cette heure le ciel est sombre et triste, comme pour faire contraste à la joie qui brille sur tous les visages. Une population immense ondule comme les flots de la mer, sur les places et dans les rues que le cortège pontifical doit parcourir. Quel malheur, s'écrie la foule, que notre beau ciel nous refuse aujourd'hui notre si beau soleil ! J'entends une voix près de moi, qui dit : "Ce sont les ombres noires qui cachent les plus éclatants rayons."

On ne rencontre nulle part ces hommes sinistres qui se montrent au jour des calamités publiques ; ils se sont cachés dans leurs repaires, ou bien ils ont mis un masque de fête sur leurs visages. L'occupé sur la place St. Jean de Latran, une place d'élite qui me permettrait de tout voir ; mon regard embrasse au loin la route d'Albano, sur laquelle tous les regards impatientes, avides de revoir le père bien aimé, sont dirigés. Un escadron de dragons a de la peine à contenir la foule qui s'agglomère. Non loin de là, une batterie d'artillerie, attend l'heure solennelle de l'arrivée de Pie IX. Le général en chef, français, au milieu de son brillant et nombreux état-major, stationne devant la porte principale de la première église du monde.

Quatre heures.—Un nuage de poussière s'élève au loin, un courrier à cheval arrive au grand galop, un coup de canon se fait entendre : Vive Pie IX ! Ce cri retentit de toutes parts, l'artillerie tonne, chaque seconde est marquée par un coup de canon : Vive Pie IX ! Le Souverain Pontife descend de sa voiture de voyage, il touche du pied la terre qu'il reçoit après 16 mois d'exil : tout son peuple est là qui l'aime et qui l'attend ; Vive Pie IX ! Le corps diplomatique en grand costume, tous les membres de la municipalité romaine se précipitent au devant de lui et se prosternent à ses pieds pour le couvrir de baisers et de larmes ; l'émotion du Souverain Pontife est extrême, sa main s'étend sur tous les fronts ; il a retrouvé son peuple, le vrai peuple de Rome. Vive Pie IX !—Ce moment fut sublime.

Quatre heures et demi.—Le canon a cessé de tonner. La prière remplace les salves de reconnaissance, les chants sacrés se mêlent à la prière. Pie IX, entouré de ses prêtres et de ses cardinaux, rend ses actions de grâce au Dieu qui le ramène au siège de ses illustres prédécesseurs. Après quelques minutes de recueillement, il sort de St. Jean de Latran, monte dans une voiture de cour et se remet en route pour St. Pierre.

Le cortège s'avance dans l'ordre que je vous ai indiqué avant-hier. Le général Baraguay-d'Hilliers, monté sur un magnifique cheval blanc, occupe la portière de droite ; le prince Altieri, colonel commandant la garde noble du Pape, garde la portière gauche. Les rues sont sablées, couvertes de fenilles et de fleurs, toutes les maisons sont pavées, cent mille personnes échelonnées sur le passage du cortège font retentir les airs de leurs acclamations et se prosternent devant le Souverain Pontife. Le bruit du canon du château St. Angelo se mêle au son de toutes les églises de Rome ; dans ce moment un brillant rayon de soleil illumine la ville entière. Heureux présage ! La tête du cortège arrive sur la place du Vatican ; de nouveaux cris de joie se

font entendre, les dames agitent leurs mouchoirs, les troupes françaises rangées en bataille sur la place, mettent le genou en terre et présentent les armes. Pie IX contemple avec une satisfaction visible les courageux enfants de France si braves, si vaillants, si bons et si disciplinés, et s'end sa main pour les bénir.

Cinq heures.—Le clergé de St. Pierre reçoit le Souverain Pontife avec le cérémonial usité ; il le conduit processionnellement dans la vaste basilique. Les troupes françaises se trouvent encore là pour faire à genoux une double haie au Souverain Pontife. On entend le Te Deum ! Pie IX rend de nouvelles actions de grâce à celui qu'il représente sur la terre, et par une porte latérale il se rend dans les appartements qui lui ont été préparés au Vatican.

Neuf heures du soir.—La ville reine, la capitale du monde catholique a paré son front d'un immense diadème de feu. Chaque palais, chaque église, chaque maison, chaque fenêtre versent dans les rues d'immenses jets de flammes. Jamais illuminations plus belles n'ont célébré un plus beau jour : elles sont générales, unanimes : St. Pierre, le Capitole, le Mont-Pincius, la Trinité du Mont, le Buorgo, le Trastevere, les bords du Tibre, le Corso rivalisent d'éclat et de splendeur. Toute la population romaine, joyeuse et paisible, se promène ; les uniformes de nos soldats sont partout, car ils ont tous la permission de dix heures. Une compagnie de grenadiers du 53e de ligne s'est écriée d'une voix de stentor : Vive Pie IX ! puis d'autres ont ajouté : Vive la France, c'est aujourd'hui sa fête ! Ces braves soldats ont raison, car le 12 avril 1850 est bien réellement un jour de fête pour notre belle France ! C'est le jour qu'elle recueille la récompense de son or et de son sang si généreusement versé ! Oui, vive Pie IX et vive la France ! Voilà deux noms qui seront glorieusement unis dans les pages de l'histoire.

Onze heures du soir.—Les bruits de la rue se taisent, la foule s'écoule paisiblement et avec ordre ; les illuminations s'éteignent ; dans quelque instants les signes extérieurs de cette belle journée seront effacés tous, excepté le souvenir qui restera à tout jamais gravé dans le cœur de ceux qui ont eu le bonheur d'assister au retour du généreux Pie IX.

13 avril 1850.—Nouveaux détails. Aujourd'hui que les esprits, reposés des émotions de la journée d'hier, se recueillent et repassent avec sang froid les divers phases du retour du Souverain Pontife, ils retrouvent une foule de particularités très intéressantes. L'arrivée du Saint Père, son voyage, les honneurs qu'il a reçus sur sa route forment le sujet de toutes les conversations. Entre autres faits, j'ai recueilli ceux-ci à votre intention. Le concours de romains à se porter au devant de Pie IX a été tel que les voitures de places ont été payées jusqu'à 120 francs pour sortir de la ville.

Hier matin, une centaine de soldats français ont voulu célébrer le retour du St. Père d'une manière digne de héros chrétiens et de lui, en s'approchant de la table sainte. Le cri général et presque universel de la population a été une protestation contre les acclamations hypocrites qui du nom de Pie IX avaient fait autrefois un signe de ralliement révolutionnaire. On n'entendait partout que les cris de : Vive le Pape ! Saint Père, la bénédiction !

A Frosione, cette ville si dévouée au St. Père et l'une de celles qui se sont montrées les plus fidèles au Souverain Pontife, l'empressement de la population à baisser les pieds et la trace des pas de Pie IX a été si grand que les troupes de l'esorte pontificale ont été rompues, et que le Saint Père s'est trouvé seul pendant cinq minutes au milieu de ces braves gens prosternés à ses genoux.

Dans un convent de religieuses de la ville d'Anagni, une femme se jette en pleurant aux pieds de Pie IX. Les sanglots l'empêchent de parler, elle marait en proie au plus violent désespoir ; Pie IX la ramène et la console : — Calmez-vous, lui dit-il ; parlez, que désirez-vous ?

"Le pardon pour toute ma famille," répond cette pauvre femme. "Je suis la sœur de Sterbini." Sterbini ! s'écrie le Pape en la relevant, je prie Dieu tous les jours pour lui.

C'est l'ambassadeur d'Espagne, qui en sa qualité de doyen du corps diplomatique, a harnagué le Saint Père à son entrée au Vatican. La réponse du St. Père est fort touchante et des plus flatteuses pour les représentants à Rome des puissances Européennes.

Quelques instants après le discours de M. Martinez de la Rosa, le général Baraguay-d'Hilliers s'est approché du St. Père, et lui a demandé la faveur de présenter à Sa Sainteté le corps des officiers français, afin de recevoir sa sainte bénédiction, pour eux et pour les soldats de la France.

En réponse au général qui n'avait fait que prévenir son désir, le Saint Père a immédiatement fixé le jour de la réception. Demain, dimanche, un Te Deum sera chanté solennellement dans toutes les églises de Rome. Le Saint Père dira sa messe dans la chapelle souterraine de St. Pierre. ALPHONSE BALLEYDIER.

lement rempli le devoir de chrétien." On a repris le Pontife, d'une voix émue, votre affection a été grande et sincère." Puis il releva le roi, le pressa contre son cœur, l'embrassa affectueusement, et remonta dans sa voiture, où les princes de la famille royale, et toutes les personnes de la suite du roi vinrent lui baiser les pieds pour prendre congé."

UN CANADIEN CATHOLIQUE, prôna dans notre prochaine feuille. Un Curé de Compagne est aussi nécessairement remis à vendred.

Nous traduisons avec bonheur la lettre suivante que nous recommandons particulièrement aux membres de la Société de Tempérance.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR. Toronto, 8 Mai 1850.

MONSIEUR, Ayant appris que les amis du Rev. M. Cliniquy prennent des mesures pour le retirer de certains embarras pécuniaires dans lesquels il a été entraîné par suite de ses efforts dans la cause de la tempérance, le Gouverneur Général, désireux d'y contribuer aussi, transmet le mandat ci-inclus de £10 qu'il espère que Votre Seigneurie voudra bien faire parvenir à sa destination, comme une légère preuve de sa haute estime de M. Cliniquy, et de l'intérêt qu'il porte à ses efforts.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très obéissant serviteur. R. BRUCE. Sec. Gour.

Sa Seigneurie, l'Evêque de Montréal.

L'article suivant était à notre bureau depuis une couple de semaines, et l'insertion en a été différée faute de place.

M. L'EDITEUR,

Permettez-moi de faire usage de vos colonnes pour adresser quelques mots à l'occasion du *Witness* qui dans un article signé F. H. M. a essayé de réfuter les arguments de M. Brownson dans sa lecture sur l'Eglise considérée comme fait historique.

Je dirai donc à F. H. M. que ce n'est pas par de faux avancés, ni en citant mal la Bible ou par des personnalités qu'il faut espérer d'affaiblir les arguments de M. Brownson ; ce ne sera pas non plus par de simples assertions sans aucune preuve qu'il viendra à bout de nous convaincre de la vérité du protestantisme.

D'abord, F. H. M. vous dites que vous avez montré que M. Brownson n'avait pas réussi à prouver la nécessité d'une église enseignant infailliblement ; vous n'avez rien fait de semblable, monsieur, et vous n'en viendrez jamais à bout tant que vous ne prouverez pas d'abord que la *faillibilité* peut être un guide sûr pour montrer la voie du salut, ou que la raison humaine est capable de comprendre les mystères infinis de Dieu.

Vous assurez, sans pourtant essayer d'en donner la preuve, qu'il n'y a aucune trace dans la Bible de la doctrine de la présence réelle, de la confession auriculaire, de l'absolution par le prêtre, de l'extrême-onction, ou des autres dogmes de l'Eglise Catholique, tandis que, même dans la traduction de la Bible, dédiée *en très-haut et très-puissant* Prince James, vous pourriez trouver plus que des traces de ces dogmes. St. Jean, vi 52, etc. etc. St. Jacques, v. 14, 15, etc. etc. St. Jean x. 23.

Deplus, avec un égal mépris de l'histoire et de la vérité, vous avez la présomption d'affirmer que "presque aucun article de la loi Romaine n'a été reçu sans des discussions longues et acerbés."

Eh bien, je vous demanderai : avant Jean Scot qui écrivit au IXe siècle, où sont les "longues et acerbés discussions occasionnées par l'introduction de la croyance à la présence réelle", au sacrifice de la messe ?

Quels conciles ont été convoqués pour discuter l'un ou l'autre de ces articles si importants de la foi Catholique "à leur première introduction" ? Vous savez, ou vous devriez savoir, que ces dogmes caractéristiques de l'Eglise Catholique n'ont donné lieu à aucune discussion "longue et acerbé" : sauf, dans des temps modernes, les attaques des hérétiques contre ces dogmes aussi anciens que le christianisme. Votre assertion est donc d'une ignorance grossière, ou d'une insigne malice.

C'est ainsi que vous citez un passage de la 1ère Epître de St. Paul aux Corinthiens pour en conclure que, du temps même du Grand Apôtre, les *Eglises* n'étaient pas unies, tandis que vous savez fort bien que l'Apôtre ne fait pas allusion à des divisions entre les *Eglises*, mais uniquement entre certains individus des chrétiens de Corinthe.

La même malice déshabillée, où la même ignorance vous accompagne dans la comparaison que vous établissez entre la moralité des pays catholiques et celle des pays protestants. Faut-il vous renvoyer aux statistiques officielles du crime horrible de l'infanticide, si commun dans la protestante Angleterre et surtout en Russie, qu'il a fallu un acte spécial du Parlement, au 18me siècle, pour apporter remède à ce crime pré-qu'ineconcevable ? De pareilles infamies ne s'ont jamais vues en Espagne, ni en Italie. Au milieu de cette masse d'outrages et de mensonges dont votre article fourmille, il vous est pourtant échappé, à votre insu sans doute, une grande vérité : "Le système de Rome (le Catholicisme) est merveilleusement adapté à la nature de l'homme." Oui, le catholicisme est merveilleusement adapté à la nature de l'homme, non pas en

flattant son orgueil, ou en faisant des concessions à ses passions, mais en enseignant à les vaincre. L'obligation de la confession est un puissant remède à l'orgueil, comme l'abstinence et le jeûne un frein salutaire aux passions.

Quant au reproche que vous faites à M. Brownson d'avoir changé de religion, il tombe de lui-même ; car, si un pareil changement accompagné de fortes convictions et d'un zèle sincère, est une faute, l'Apôtre St. Paul lui-même en serait coupable. Avant d'ôser entre en lice contre M. Brownson, vous eussiez bien fait de réfléchir sur ce passage de St. Luc, XIV "Aut quis rex iturus committere bellum adversus alium regem, non sedens prius cogitat, si possit cum decem millibus occurrere ei, qui cum viginti millibus venit ad se ?" UN LAÏQUE.

Tempérance.

A une assemblée nombreuse des amis de la Tempérance tenue dans la paroisse de St. Hyacinthe, le cinquième jour de Mai de l'an mil-huit-cent-cinquante, Messire Edouard Crevier Prêtre et Curé de la paroisse fut appelé à présider l'assemblée, monsieur Louis Taché pria d'agir comme secrétaire, et il a été unanimement résolu :

1° Que le vice de l'Intempérance est un des plus pernicieux pour la société en général et très funeste pour les familles dans lesquelles il se trouve.

2° Que les causes les plus directes qui conduisent à l'Intempérance sont le trop grand nombre d'auberges et de maisons de commerce qui existent dans les villes et dans un certain nombre de campagnes où l'on vend, à petites mesures, des liqueurs enivrantes.

3° Que le nombre des maisons licencées pour vendre de ces liqueurs devrait être très restreint et le taux des licences augmenté.

4° Que des pénalités devraient être infligées aux personnes trouvées dans les auberges ou les chemins publics dans un état d'ivresse, et aux aubergistes qui auraient contribué à les enivrer.

5° Que les lois qui tendent à réprimer l'Intempérance devraient offrir toutes les facilités possibles pour amener à conviction, devant les tribunaux compétents, les personnes qui les enfreignent.

6° Que cette assemblée approuve les amendements recommandés par le comité nommé par l'Assemblée législative de la province pour suggérer des mesures propres à remédier aux maux qui résultent de l'Intempérance, à l'exception de la dix-septième suggestion contenue dans son rapport, croyant qu'il serait préférable de donner le droit d'accorder les licences d'auberges à une autorité locale composée des magistrats, des juges commissaires, des principaux officiers de milice, du curé ou ministre d'aucune croyance et des margilliers de l'église et fabrique, dans chaque paroisse respectivement.

7° Qu'un comité, composé de messire Edouard Crevier et de messieurs Thomas Bouthillier, André A. Papineau, Venant LeMaire St. Germain, Léonard Boivin, Louis A. Desautelles et Louis Taché, soit chargé, au nom de cette assemblée, de dresser et faire signer une requête à la législature dans le sens de ces résolutions.

8° Qu'aussitôt cette requête signée, elle soit transmise à Thomas Bouthillier, Ecuier, membre du parlement pour le comté de St. Hyacinthe, afin qu'il s'en serve en parlement pour proposer ou secondar toutes mesures tendantes à réprimer l'Intempérance.

9° Que les présentes résolutions soient publiées dans les journaux français de Montréal. Signé E. CREVIER, C. L. TACHÉ Secrétaire.

Pour vraie copie L. TACHÉ Secrétaire.

N. B.—Nous sommes prié d'inviter les autres journaux français à reproduire les résolutions ci-dessus. R. M. R.

M. L'EDITEUR,

Je vois avec plaisir, que l'Eu Minérale de la source du Point-du-Jour, Paroisse de l'Assomption, analysée par M. HUST, chimiste, et approuvée des docteurs, acquerra la vogue qu'elle mérite. Quant à moi, étant peut-être un des premiers qui aie parlé de cette eau sur les papiers publics, c'est-à-dire, en 1826, j'ai eu depuis ce temps occasion d'approuver plusieurs autres Eaux Minérales ; et cependant j'ai toujours, cru devoir donner la préférence à celle du Point-du-Jour, en ayant fait l'expérience d'une manière toute particulière. Hospice St. Joseph, 14 Mai, 1850. JOS. M. BELLEGER PTE.

M. l'Editeur de la *Minerve*, en faveur de son annonce, est prié de reproduire les lignes ci-dessus.

Nouvelles et Faits Diverss.

Le 10 mai, il est tombé de la neige à gros flocons, à Québec, pendant plusieurs heures de suite.

Le *Canadien* est dans sa vingtième année d'existence. Le format en doit être agrandi sous peu de jours. La rédaction de cette feuille est sans contredit excellente, et le succès qu'elle obtient y répond pleinement.

M. Olivier Fréchette, propriétaire intelligent de cette ville, ayant été désigné par les électeurs du Quartier St. Antoine pour les représenter dans le Conseil de ville, en remplacement de M. Bourret, a accepté cette candidature.

La semaine dernière un jeune homme entra dans la boutique de M. Alexander Murphy rue Notre Dame, et demanda du velours satiné. Il en choisit une pièce d'environ 30 verges et l'emporta sous prétexte de l'exhiber

aux religieuses qui, disait-il, voulaient en faire l'acquisition, et sur la promesse qu'il fit à M. Murphy de revenir sans délai lui remettre l'article ou le prix qui en était demandé. M. Murphy attendit vainement son retour, et il est demeuré sans nouvelles du négociateur non plus que de la marchandise.

L'Echo de Panama signale deux ou trois industries qui auraient notablement dévié de leur ligne. En premier lieu, c'est un avocat, ci-devant candidat à un siège dans le Congrès, et qui par un dégoût subit de la profession de Cujas, s'est fait boucher dans l'intérêt de ceux qui émigrent à la Californie. Le second un lecteur par état, qui a stoïquement abandonné les tréteaux académiques pour servir, en qualité de commis d'hôtel, la *rost-beef* et la *plum pudding* aux passans de Panama. Sur le dernier plan figure un membre distingué (c'est le terme dit) clergé protestant, pour qui les hauts enseignements de la philanthropie et de la religion ont cessé d'être quelque chose, depuis qu'il se livre exclusivement à la spéculation sur les billets de passe, à raison de 100 dollars par jour. Ainsi va le monde ! dit à ce sujet le journal de Panama.

NAISSANCE. A Toronto, le 1er, la Dame de M. L. F. Berthelot, a mis au monde un fils.

MARIAGE. En cette ville, hier matin, à l'Eglise paroissiale, par Messire Truteau, vicaire-général et doyen du chapitre, T. J. J. Lorange, éc., Avocat de cette ville, à D. Le. Sarah-Anghélique Truteau, fille aînée de feu François Truteau, éc.

DECES. Jeudi dernier, à St. Pierre, le d'Orléans, chez son frère curé de la paroisse, M. Maxime Tardif, père, âgé de vingt-neuf ans. Il appartenait à la Société d'Anne Mésse, à la Caisse Ecclésiastique de St. Michel et à la Congrégation du petit séminaire de Québec.

LONGEVITÉ.—Désolé le 3 mai au presbytere de St. Hugues de Ramsay, Mr. Joseph Hyacinthe Stuart, à l'âge avancé de 90 ans. Il naquit à Taia, ville du Nord de l'Ecosse, le printemps de l'an 1751. Son père se nommait Alexander Stuart, d'abord officier dans les armées des Indes, puis agriculteur à Taia, sa mère Hélène Matheson.

A l'âge de 22 ans il s'embarqua à Edimbourg pour le Canada. D'abord à Québec en 1773, il y demeura huit ans comme commis dans un magasin en gros chez M. Andrew Cameron marchand de fer. Il fut ensuite deux ans employé avec les arpenteurs du gouvernement à l'arpentage des Townships de l'Est.

Depuis il fut successivement commis à Chambly, à St. Antoine chez feu M. Jacques Cartier, père, à St. Denis chez feu M. Guérin, marchand à St. Charles, où il bâtit la première maison du village St. Charles sur la Rivière Chambly. Tombé dans l'infortune, il fut pendant plusieurs années instituteur à St. Denis et à St. Ours. Devenu incapable de gagner sa vie, il fut recueilli longtemps par feu M. le Colonel Jacques Cartier de St. Antoine. Depuis environ dix ans il erra de côté et d'autre, nourri par la charité de diverses personnes, qui l'accueillaient alternativement. Enfin courbé sous le poids des années, nu et sans asile, ayant laissé loin derrière lui cet âge, où l'homme est capable de se créer d'agréables sympathies, repoussé de porte en porte, ce pauvre Lazare centenaire vint en mars 1849 frapper à la porte du presbytere de St. Hugues de Ramsay. Le curé l'accueillit avec bonté, dans la pensée de lui donner asile à son tour pendant quelque temps. Et à une calamité publique il dut de finir ses jours sous le toit paternel qui venait de l'abriter. En effet sur ses entretiens un cri de guerre provoquant des haïnes de races se fit entendre, la torche incendiaire est promené par les rues de la cité de Montréal ; la maison du Parlement est brûlée, un noble Gouverneur Ecosse insulté par ses compatriotes parce qu'il veut maintenir sur un pied d'égalité les anciens colons du pays avec leurs frères nouveaux venus.

Dans le désir d'obtenir du Dieu de la paix, qui tient la clef des cœurs de voir se calmer ces cris sanguinaires et de voir revenir la paix au milieu de ses frères, le prêtre Philanthrope crut devoir faire sa petite offrande sur l'autel de la patrie et de la Fraternité... Car le prêtre lui aussi prêcha la Fraternité, et la vraie Fraternité, la fraternité d'action. Aux yeux du prêtre tous les hommes sont frères. C'est pourquoi le curé de St. Hugues malgré la répugnance de ses commensaux se fit le père nourricier du vieillard Ecosse centenaire délaissé ! Environné de soins affectueux, fortifié par les sacrements de l'Eglise Catholique dans le sein de laquelle il était heureusement entré depuis trois ans il languit paisiblement son âme à son créateur dans les bras de son protecteur le 3 mai courant. Il était célibataire. Requiescat in pace.

(Communiqué) A Boucherville dimanche soir, à 7 heures, à l'âge de 63 ans. Dame Marguerite-Amélie de Bleury, épouse de l'hon. Pierre de Boucherville. A Ste. Elisabeth, le 5 ult. Louis, enfant de St. Pierre Pieu Frémier, à l'âge de 3 ans. A St. Cuthbert le 5 ult. après une maladie de dix ans supportée avec une patience héroïque et une résignation vraiment chrétienne. Dame Judith Désy épouse de Sr Joseph Liberty, à l'âge avancé de 70. Au même lieu le 5 ult. Sr. Nicholas Jacques à l'âge de 60. Au même lieu le 4 ult. Sr. Alexis Brisset, à l'âge de 75 ans. après huit jours de maladie. Au même lieu, le 29 avril, Sr. Joseph Fafard Delorme, jr. à l'âge de 46 ans, après une maladie de trois mois, sincèrement regretté.

A St. Roch de l'Achigan, le 25 ult., Dame Zoé Dalpé dite Parisseau, épouse de M. Jos. Terrien, âgée de 23 ans. Elle laisse pour déplorer sa perte un époux inconsolable, et un grand nombre d'amis qui ne cessent de la regretter.

AUX EMIGRANTS A CHICAGO.

LES familles qui se proposent d'émigrer à CHICAGO feront bien de lire la lettre suivante qui nous est adressée de Buffalo. Elles verront qu'il est plus avantageux de prendre passage à Montréal que pour jusqu'à Buffalo ; car, quand elles ont payé le pas sages jusqu'à Chicago, ou les fait souvent attendre deux jours pour le vaisseau qui leur est destiné. De manière que leur voyage est retardé et leurs dépenses augmentées par leur résidence forcée à Buffalo. Si elles arrivaient à Buffalo sans engagement, elles seraient libres de prendre le premier vaisseau venu pour les conduire à leur destination.

BUFFALO, M. l'EDITEUR.—Voulez-vous bien mentionner dans les colonnes de votre journal que la plupart des passagers sur cette route qui viennent de Montréal, sont grossièrement trompés quand ils payent leur passage pour jusqu'à Chicago. Ils demeurent quelques fois ici deux jours attendant le steamer ; tandis qu'ils payaient leur passage seulement jusqu'à Buffalo, ils ne pourraient pas retardés sur leur route, mais ils pourraient prendre le premier steamer qui laisserait le port. Votre, etc. JOSEPH HOMIER.

10 mai 1850.

AVIS.

ON recevra ici au 15 mai prochain, au Presbytere du Saint-Ar-Récollet, des propositions pour me allonger, important et deux tours à faire à l'Eglise de la dite Paroisse. Les devis et conditions seront expliqués au lieu susdit. Toutes lettres doivent être envoyées, franc de port.



NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

SUR LA VIE

LONDRES.

BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUVE ET L'ORPHELIN.

CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING.

BUREAUX 26 CORNHILL, LONDRES. 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BUREAU LOCAL

BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR. F. R. FABRE, ECR. H. L. ROUTH, ECR. W. LUNN, ECR.

MEDICINS CONSULTANS.

F. T. BADGLEY, ECR., M. D. H. PELTIER, ECR., M. D.

F. R. STARR, ECR., AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

Les avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurés et de la société la peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages particuliers qu'offre cette société à ses assurés: 2°. L'assuré a droit d'emprunter du Bureau les deux tiers des primes par lui payées et par cela n'a pas à craindre d'être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes annuelles.

3°. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les Billets promissaires des assurés eux-mêmes. — Ces Billets peuvent ne pas être payés, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.

3°. On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

4°. Les Bonus sont répartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée — et cela au choix que pourra faire connaître annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus pour les dites quatre années lui sera payé — et de là tous les ans.

5°. On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le paiement n'est fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.

6°. Un bureau général pour l'Amérique Britannique du Nord ayant été établi EN CETTE VILLE les assurances seront acceptées par l'AGENT GENERAL et les billes émanées de lui.

Le bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-dessus, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au bureau tous les jours.

On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit bureau sans référence ce ailleurs.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formules en blanc et toutes informations complémentaires au bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc.

Montréal, le 12 mars 1850.

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE,

Sur la Vie.

CAPITAL, £500,000 STERLING.

GOVERNEUR:

LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOVERNEUR DES CANADAS, ETC.

BUREAUX PRINCIPAUX.

EDINBURGH..... 1, RUE ST. GEORGE. MONTREAL..... 49, GRANDE RUE ST. JACQUES.

CANAD.

BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, N°. 49, MONTREAL.

DIRECTEURS.

D'HONORABLE PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal. L. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque de l'Amérique du Nord.

ALEXANDER SIMPSON, ECR., Clissier de la Banque de Montréal. CHRISTOPHER DUNKIN, ECR., Avocat. L'HONORABLE J. McCORD.

L'HONORABLE A. N. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative. S. H. LEMOINE, ECR., Caissier de la Banque du Peuple.

GEORGE W. CAMPBELL, M. D., Aviseur Médical.

JOHN ROSE, Q. C., Agent Légal.

ALEXANDER DAVIDSON PARKER, Directeur.

LES grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'idée que s'en étaient formée par avance ses fondateurs. Le nombre de ceux qui, au Canada, se sont enrôlés dans cette Assurance, montre combien on avait besoin d'une pareille institution, sur un grand plan et une base libérale.

LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions. Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la sûreté.

LES PROGRES DE LA COMPAGNIE Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les dix dernières années seulement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £300,000 Sterling.

PARTAGE DES PROFITS. Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans la division des profits pour l'année 1854. Les personnes qui prendront leur assurance avant le 25 mai 1850 auront part à cette division, au montant d'un bonus de cinq ans.

Les pouvoirs du bureau à Montréal, étant absolus pour la transaction des affaires, donnent aux colonies toutes les facilités d'une compagnie locale, combinées avec les avantages d'un Capital considérable. On obtiendra toutes les informations nécessaires de la Compagnie en s'adressant au Directeur ou à tout autre agent.

A. DAVIDSON PARKER, Directeur pour le Canada.

AVIS.

UN INSTITUTEUR bien qualifié pour tenir une Ecole Supérieure, en Français, demande une situation qui lui pourrait remplir immédiatement à des conditions très faciles. S'adresser au Bureau des Melanges Religieux ou à l'Évêché de Montréal.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

SUR LA

VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.)

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL — £50,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT.

Et Dix-huit Directeurs. THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire.

Bureau Local, Montréal. L'HON. JOSEPH BORRET, PRÉSIDENT.

JOHN G. MACKENZIE, ECR., VICE-PRÉSIDENT.

Directeurs. WILLIAM WORKMAN, ECR. WILLIAM LYMAN, ECR. G. E. CARTER, ECR., M. P. P. HEW RAMSAY, ECR., GÉNÉRAL.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général.

Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.

Quebec.—Agent.—H. W. WELCH, ECR. Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS BAS-CANADA.

Sorel.—R. Harwood, ECR. Melbourne.—Thos. Tait, ECR. St. Andrews.—Frank Far. St. Hyacinthe.—Boucher de Rich. ECR. St. Johns.—Charles Pierce Trois-Rivières.—John Robertson, ECR. Huntingdon.—R. B. So. Hawkesbury.—Georges Hamilton, ECR. Stanstead.—F. Judd, ECR. Dunham.—Wm. Baker, ECR. Sherbrooke.—Wm. Ritchie, ECR.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendante de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme à ses Survivances et à des Dotations.

Fu des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel ou un moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiatement ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie, étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur ses individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de demi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with 4 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit. Rows for ages 15 to 60.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer au Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

Table with 5 columns: AGE A ATTENDRE, 50, 55, 60, 65. Rows for ages 20 to 55.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, Gér., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie. Montréal, le 5 mars 1850.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Eglise, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, ciré blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme olibanum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés. Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné à mesure d'offrir à ceux qui désiraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir.

In. Rov. Montréal 27 septembre 1849.

Eaux Planchettes.

LE SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a nommé M. Jos. BÉRIU, Marchand Grocier, Place Jacques Cartier, agent pour la vente des Eaux de PLANCHETTES ou il y aura toujours une grande quantité de ces Eaux Fraîches, si bien connues du public.

CHARLES LAROCQUE Agent. Montréal, 26 octobre 1849.

CURRICULUM LATINUM

AD USUM JUVENTUTIS.

LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants: Extraits de Cornélius Népos. Les 3e et 4e livres de Quint-Curce. Quatre livres des Commentaires de César. Cicéron sur la Faculté. Cicéron sur l'Amabilité. Vie d'Agricole, par Tacite. Prix 6s 3d.

Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d. Le volume de Poésie contient: Les 3 premiers Livres de l'Énéide. Les Géorgiques de Virgile. Les Odes d'Horace. Les Pastes d'Ovide. Prix 5s. 6d.

Les traités séparés se vendent 1s. 6d. ou 1s. 9d. AMOUR et RAMSAY.

AVIS

AUX ENTREPRENEURS D'ÉGLISES Messieurs les Syndics de la nouvelle Eglise de Saint-Césaire, comté de Saint-Hyacinthe, reçoivent des soumissions pour acheter les toits et les clochers de la dite Eglise de ce jour au commencement d'avril prochain. Les ouvriers qui désirent entreprendre ces ouvrages pourront examiner le modèle en bois et le plan sur papier, faits par M. Morin, Architecte, résidant à Montréal, et qui sont chez ce Monsieur.

Celui qui suggérera la manière la plus solide, la plus conforme aux règles de l'Art, de parachever les toits et les clochers de la dite Eglise, et qui donnera les meilleurs garanties, avec des termes de paiement qui pourront s'accorder avec les moyens à la disposition des dits Syndics, aura l'entreprise. Toutes les propositions, suggestions, et plans devront être adressés francs de port au soussigné, St. Césaire, 5 Mars 1850.

L. TURCOT, P.TRE.

BUSTE DE

MGR. DE MONTREAL, LE SOUSSIGNÉ, acquéreur du Buste de Monseigneur de Montréal, sculpté par M. Chs. Ballet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les livrer.

Ce Buste est de grandeur naturelle et a fait l'admiration des Connaisseurs par sa ressemblance parfaite.

Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6 pouces pour Eglises, Chapelles, maisons; Bustes en petit de Monseigneur et de M. Chiniquy, etc., etc.

P. E. PICAULT.

Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours. Le Soussigné a aussi de beaux ENFANS JESUS en cire, de différentes grandeurs pour Eglises et Chapelles, etc. Montréal, 23 Octobre 1849.

NOTICE SUR L'EXHUMATION

ET LE 78ME ANNIVERSAIRE DE LA REV. MÈRE SOUVELLE, (DÉCÉDÉE LE 23 DEC. 1771) FONDATRICE ET PREMIÈRE SUPÉRIEURE DES SŒURS DE LA CHARITÉ, DITES SŒURS GRISSES, DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL.

A vendre à ce Bureau Montréal, 28 Décembre, 1849.

MANUEL

DES Sociétés de Temperance DÉDIÉ À LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. C. CHINIQUY, P.TRE.

Le soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Temperance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture. J.-BTE. ROLLAND. Montreal, 28 décembre, 1849.

College de Bytown. LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques, l'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège. Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de \$4 par année payable d'avance au moins par quartier. Bytown, 3 septembre 1849.

ATTENTION! On imprime à ce Bureau: Adresses, Billets, Billes d'Invitation, Lettres funéraires Et JOBS de toutes façons; S'adresser à JOSEPH RIVET. Imprimeur des Melanges Religieux, rue St. Denis près de l'Évêché. Montréal, 21 septembre 1849.

TABLEAU DES COURS DE JUSTICE,

D'APRÈS LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICT. CHAP. 37, 38, 39

Table with columns for Cour de Bas de la Reine, Cours Supérieure, Cour de Circuit, and Districts, with months and dates.

La Cour du Banc de la Reine.—Un Juge-en-chef et trois Juges puisnés.—La Cour Supérieure.—Un Juge-en-chef et neuf Juges puisnés.—La Cour de Circuit.—Neuf Juges.

(a) La Cour Supérieure prend connaissance de toutes poursuites au-dessus de £50, euros actuel, et a des séances hebdomadaires pour certains objets, cause d'exportation, etc. (b) La Cour de Circuit prend connaissance de toutes poursuites jusqu'à £50, euros actuel.

La Cour de Circuit, pour les Circonscriptions de Québec et Montréal, respectivement, devra siéger à Québec et à Montréal, respectivement, les derniers six jours juridiques de chaque mois de l'année, le mois d'août excepté.

La Cour de Circuit, pour le Circuit des Trois-Rivières, devra siéger aux Trois-Rivières, les derniers six jours juridiques des mois de mai, juin, septembre, novembre et décembre, chaque année.

La Cour de Circuit, de Sherbrooke, devra siéger à Sherbrooke, les derniers six jours juridiques des mois de février, mars, juin, septembre et octobre, et les premiers six jours juridiques des mois de décembre, chaque année.

La Cour de Circuit, pour le Chicoutimi, devra siéger à Chicoutimi, les six derniers jours juridiques des mois de janvier, février, mai, juin, septembre et novembre, chaque année.

ETABLISSEMENT DE RELIEURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIEURE à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc. Z. CHAPELEAU. Montréal, 2 mai 1849.

L. P. Boivin.

Coin des rues

NO TRE-DAME ET ST. VINCENT.

AVERTIT de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques-Cartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

LIVRES NOUVEAUX.

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants: Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8 Do do do in-12 Do do do in-18 Do des Ecoles chrétiennes in-12 Gymnase moral, in-12 Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36 Do des petits enfants in-32 Do des enfants pieux, in-32 Do de l'Enfance chrétienne, in-18 Do Morale et Littéraire, in-12 Do Instructive et amusante, in-18 Do Catholique de Lille, in-18 Etc., etc., etc.

Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits. LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS. E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1849.

LE MOIS DE MAI.

Le Soussigné vient d'imprimer une superbe édition du MOIS DE MARIE. Cette édition est augmentée de CHEMIN DE LA CROIX, d'UN ACTE DE CONSÉCRATION et de plusieurs SALUTATIONS à LA St. Vierge; elle est préférable sous tous les rapports à toutes celles publiées jusqu'ici en Canada, et ne se vend que le même prix. J.-BTE. ROLLAND. N°. 24, rue St. Vincent. Montréal, 19 avril 1850.

LES Marguilliers de la Paroisse de St. Hormas recevront des soumissions pour les réparations de l'Eglise Paroissiale, jusqu'au 17-JUIN prochain. Pour Plans et Devis, s'adresser au Presbytere. P. POULIN, P.TRE. Montréal, le 3 mai 1850.

ATTENTION!!!

A VENDRE, A L'ÉVÊCHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE, Nouvelle pour se préparer à la Fête de la naissance de N. S. J. C.

Par le R. P. MEZZARELLI, de la C. de J., traduite de l'Italien, d'après la dernière Edition de Rome. PRIX: Un Ecu la Douzaine. Montréal, 14 décembre 1849.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique. — Les conditions seront très-avantageuses. — S'adresser à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montréal, 2 mai 1849.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, théorique, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOURE,

Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le PRIX d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, aux Editeurs des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, £0 2 6 Chaque insertion subséquente, 0 0 7 Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 3 6 Chaque insertion subséquente, 0 0 11 Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne, 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1 Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX Montréal, N. M. FABRE, & Cie, Libraire Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Pire. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Pire Direct. Rivière du Loup, M. L. BARBEAU, St. Athanase, M. H. AUBERTIN. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'Évêché près de l'Évêché, coin des rues Miguonne et St. Denis.

PROPRIÉTAIRE, JOSEPH RIVET, IMPRIMEUR. RÉDACTEUR EN CHIEF, JOS. LAROCQUE, P.TRE.